

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 4 octobre 2021**

**Procès-verbal** de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le quatrième (4<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre deux mille vingt et un (2021) à 19h30, à la Salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce Conseil.

**Présences :**

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	<b>absent</b>
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Huit (8) citoyens sont présents à l'assemblée.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE**

La séance est ouverte à 19h30, la Mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

**2021-10-189.2**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel qu'apparaissant ci-dessous, et que le point « AFFAIRES NOUVELLES / VARIA » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. Séance régulière du 7 septembre 2021
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
  - 4.1. Ratification des déboursés du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES
  - 5.1. Dépôt de la résolution numéro 2021-09-283-C de la MRC de Rivière-du-Loup
  - 5.2. Dépôt d'une correspondance reçue Mme Isabelle Lemieux
  - 5.3. Correspondance reçue de M. René Michel Ouellet et Mme Danielle Bélanger
  - 5.4. Dépôt d'une correspondance reçue de Mme Violaine Abgrall
  - 5.5. Dépôt du projet de règlement numéro 269-21 de la MRC de Rivière-du-Loup
  - 5.6. Dépôt du projet de règlement numéro 271-21 de la MRC de Rivière-du-Loup
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Dépôt des états financiers trimestriels (activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 septembre 2021)
  - 6.2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 853 000 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2021

- 6.3. Résolution d'adjudication pour le refinancement d'un emprunt de 2 853 000 \$ concernant le prêt 34-10 (rue du Patrimoine)
- 6.4. Autorisation de signature d'un addenda à l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie (desserte de la Ville de Rivière-du-Loup)
- 6.5. Adoption de la Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité amie des Aînés (MADA) et du plan d'action 2022-2026
- 6.6. Quote-part 2022 Transport Vas-Y inc. – Volet Adapté
- 6.7. Électrification de la rue des Étangs – Paiement de la facture due à Hydro-Québec pour l'installation de l'éclairage public
- 6.8. Ultima/Gestion documentaire – Paiement de la facture due à Mme Lucie April pour les travaux réalisés au mois de septembre 2021
- 6.9. MAMH – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Service incendie – Rapport du mois de septembre 2021
  - 7.2. Électronique Mercier Ltée – Résolution demandant de mettre fin au contrat de radiocommunication à compter du 31 décembre 2021
  - 7.3. CAUREQ – Redistribution des excédents pour l'année financière 2020-2021
- 8. TRAVAUX PUBLICS
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 9.1. Groupe Voyer Inc. – Paiement de la facture numéro 72974 suite à la réparation de la pompe pour regard du déversoir numéro 1 aux bassins d'épuration des eaux
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de septembre 2021
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
  - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de septembre 2021
  - 11.2. Approbation des contrats pour la dispense de divers cours offerts aux citoyens à l'automne 2021
  - 11.3. Achat de divers articles de loisirs
  - 11.4. Révision du contrat de travail du technicien en loisirs et culture
- 12. FINANCES
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 13. AFFAIRES JURIDIQUES
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 14. INFORMATIONS
  - 14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 15 novembre 2021 à 19h30
- 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2021-10-190.3.1**

#### **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 septembre 2021**

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 septembre 2021 soit adopté en sa forme et teneur.

### **4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

**2021-10-191.4.1**

#### **4.1. Ratification des déboursés du 1er au 30 septembre 2021 et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par Benoît Thériault

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 270 515,70 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

## **5. CORRESPONDANCES**

### **5.1. Dépôt de la résolution numéro 2021-09-283-C de la MRC de Rivière-du-Loup**

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt de la résolution numéro 2021-09-283-C, reçue de la part de la MRC de Rivière-du-Loup le 23 septembre 2021, laquelle appuie la santé publique concernant les mesures mises en place pour contrer la propagation de la Covid-19.

### **5.2. Dépôt d'une correspondance reçue Mme Isabelle Lemieux**

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt d'une correspondance reçue de la part de Mme Isabelle Lemieux, le 13 septembre 2021.

**2021-10-192.5.3**

### **5.3. Correspondance reçue de M. René Michel Ouellet et Mme Danielle Bélanger**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de M. René Michel Ouellet et de Mme Danielle Bélanger le 7 septembre dernier;

CONSIDÉRANT que par cette correspondance, M. Ouellet et Mme Bélanger interpellent les membres du Conseil municipal concernant le fort achalandage du Parc Fontaine Claire en saison estivale, plus particulièrement, celui causé par la présence de petits véhicules récréatifs qui se stationnent à cet endroit;

CONSIDÉRANT que M. Ouellet et Mme Bélanger soulignent également qu'en raison de la présence de nombreux touristes au parc, il devient difficile pour les citoyens de la Municipalité de profiter de celui-ci;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal croient qu'il est impératif que les touristes puissent profiter des installations du Parc Fontaine Claire, surtout en période estivale;

CONSIDÉRANT que la présence de touristes sur le territoire de la Municipalité encourage l'économie locale et favorise le rayonnement de notre communauté;

CONSIDÉRANT que le fort achalandage du parc ne dure qu'une petite période au cours de la saison estivale et qu'il est bénéfique pour la grande majorité de notre population;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna continue volontiers de tolérer la présence de touristes au Parc Fontaine Claire, et ce, même pour y séjourner une nuitée à bord de leur véhicule récréatif qui occuperait un espace de stationnement du parc;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna considère que la présence de touristes est essentielle sur notre territoire afin de favoriser et d'assurer le développement socio-économique de celui-ci.

#### **5.4. Dépôt d'une correspondance reçue de Mme Violaine Abgrall**

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt d'une correspondance reçue de la part de Mme Violaine Abgrall, le 27 septembre 2021.

#### **5.5. Dépôt du projet de règlement numéro 269-21 de la MRC de Rivière-du-Loup**

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt du projet de règlement numéro 269-21, reçue de la part de la MRC de Rivière-du-Loup le 28 septembre 2021, lequel modifie le règlement numéro 260-19 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé (création d'une aire d'affectation commerce lourd sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antonin et précisions sur certaines dispositions) et des documents qui l'accompagnent.

#### **5.6. Dépôt du projet de règlement numéro 271-21 de la MRC de Rivière-du-Loup**

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt du projet de règlement numéro 271-21, reçue de la part de la MRC de Rivière-du-Loup le 28 septembre 2021, lequel modifie le règlement numéro 260-19 relatif à l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé (ajouts d'usages industriels en lien avec les produits forestiers dans l'aire d'affectation forestière, ainsi qu'une précision concernant une disposition sur l'extraction).

### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **6.1. Dépôt des états financiers trimestriels (activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1er juillet 2021 au 30 septembre 2021)**

Afin de se conformer aux obligations du *Code municipal*, les états financiers trimestriels comprenant les activités de fonctionnement à des fins fiscales (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021) et l'état de la situation financière (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021) sont déposés aux membres du Conseil municipal pour information générale.

2021-10-193.6.2

#### **6.2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 853 000 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2021**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Cacouna souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 853 000 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
34-10	2 324 000 \$
34-10	529 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 34-10, la Municipalité de Cacouna souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 octobre 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DE VIGER ET VILLERAY  
91, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE  
L'ISLE-VERTE, QC  
G0L 1K0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le directeur général et secrétaire-trésorier. La Municipalité de Cacouna, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les

obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 34-10 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2021-10-194.6.3

**6.3. Résolution d'adjudication pour le refinancement d'un emprunt de 2 853 000 \$ concernant le prêt 34-10 (rue du Patrimoine)**

**Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	4 octobre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 octobre 2021
Montant :	2 853 000 \$		

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 34-10, la Municipalité de Cacouna souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 octobre 2021, au montant de 2 853 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

264 000 \$	0,50000 %	2022
268 000 \$	0,70000 %	2023
273 000 \$	1,00000 %	2024
278 000 \$	1,25000 %	2025
1 770 000 \$	1,45000 %	2026

Prix : 98,81151

Coût réel : 1,64581 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

264 000 \$	0,50000 %	2022
268 000 \$	0,75000 %	2023
273 000 \$	1,05000 %	2024
278 000 \$	1,25000 %	2025
1 770 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,55100

Coût réel : 1,68084 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

264 000 \$	0,50000 %	2022
268 000 \$	0,75000 %	2023
273 000 \$	1,00000 %	2024
278 000 \$	1,30000 %	2025
1 770 000 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,80800

Coût réel : 1,69225 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 853 000 \$ de la Municipalité de Cacouna soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse et le secrétaire-trésorier soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2021-10-195.6.4

**6.4. Autorisation de signature d'un addenda à l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie (desserte de la Ville de Rivière-du-Loup)**

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie (Projet-Pilote pour la desserte de la Ville de

Rivière-du-Loup) est intervenue entre la MRC de Rivière-du-Loup, la Ville de Rivière-du-Loup et les municipalités de Cacouna, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT que ladite entente signée à l'automne 2020 est présentement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de période de renouvellement prévue à cette entente;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette entente est la mise en place d'un projet-pilote permettant la fourniture par la MRC de Rivière-du-Loup à la Ville de Rivière-du-Loup et aux municipalités qu'elle représente, de services relatifs à la prévention en sécurité incendie en lien avec les volets suivants :

- 1.1.1. L'évaluation, l'uniformisation et l'application de la réglementation municipale en matière de prévention des incendies;
- 1.1.2. Le support et le suivi des visites préventives dans les risques de catégories faible et moyen;
- 1.1.3. L'inspection des risques élevés et très élevés;
- 1.1.4. L'éducation du public;
- 1.1.5. La conception de plans d'intervention;
- 1.1.6. L'évaluation et l'analyse des incidents (incluant la recherche des causes et des circonstances des incendies) à la demande des municipalités;

CONSIDÉRANT que la Ville désire prolonger d'une année supplémentaire l'entente de services avec la MRC et les municipalités parties à l'entente précitée afin de recevoir une prestation des services similaire à cette entente;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent que la poursuite du projet-pilote permettrait d'élaborer à long terme des participations financières avantageuses pour chacune des municipalités adhérant aux services de prévention offerts par la MRC;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce Conseil :

- 1) accepte le contenu de l'addenda à l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie (desserte de la Ville de Rivière-du-Loup);
- 2) autorise le maire, et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'addenda à l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie (desserte de la Ville de Rivière-du-Loup) à intervenir entre la MRC de Rivière-du-Loup et la Ville de Rivière-du-Loup.

2021-10-196.6.5

**6.5. Adoption de la Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité amie des Aînés (MADA) et du plan d'action 2022-2026**

CONSIDÉRANT que la politique territoriale PFM et MADA a été présentée lors d'une séance de travail du Conseil de la MRC de Rivière-du-Loup et qu'elle sera adoptée incessamment;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souscrit à cette politique;

CONSIDÉRANT la présentation du plan d'action 2022-2026 de la PFM et MADA municipales;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des membres du Conseil de la Municipalité de Cacouna ont pris connaissance de la Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité Amie des Aînés (MADA) ainsi que du plan d'action 2022-2026 et qu'ils s'en déclarent entièrement satisfaits;

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité Amie des Aînés (MADA) ainsi que son plan d'action 2022-2026 soient adoptés tels que présentés.

2021-10-197.6.6

**6.6. Quote-part 2022 Transport Vas-Y inc. – Volet Adapté**

CONSIDÉRANT la communication écrite datée du 28 septembre 2021 reçue de la part de Transport Vas-Y inc. suite à l'approbation de ses prévisions budgétaires pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite continuer d'offrir à sa population les services essentiels de transport collectif et adapté offert par la société Transport Vas-Y inc.;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Municipalité de Cacouna s'élèvera à un montant de 4 591,00 \$ à titre de quote-part pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que la société Transport Vas-Y inc. désire obtenir une résolution de la part du conseil municipal afin de confirmer la participation financière de la Municipalité de Cacouna aux services de transport offerts par la société, le tout conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est proposé par Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna confirme sa participation au transport adapté pour l'année 2022;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna désigne la MRC de Rivière-du-Loup à titre d'organisme mandataire qui assurera les besoins en représentation, notamment auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le cas échéant;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna confirme l'adoption des prévisions budgétaires de la société Transport Vas-Y inc. au montant de 483 410,00 \$ pour l'année 2022;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna confirme l'adoption de la tarification au montant de 3,25 \$ par déplacement;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna confirme la société Transport Vas-Y inc. comme étant l'organisme délégué qui offrira les services de transport;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna confirme et accepte que sa contribution s'élèvera à un montant de 4 591,00 \$ à titre de quote-part pour l'année 2022;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse (ou tout autre maire/mairesse qui sera en fonction au moment d'effectuer le paiement), et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement de la quote-part mentionnée ci-dessus dès la réception de la facture à cet effet, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2021-10-198.6.7**

**6.7. Électrification de la rue des Étangs – Paiement de la facture due à Hydro-Québec pour l'installation de l'éclairage public**

CONSIDÉRANT que le projet d'électrification de la rue des Étangs est maintenant complété à cent pourcent (100 %);

CONSIDÉRANT que les services d'Hydro-Québec ont également dus être retenus afin de procéder à l'installation des douze (12) luminaires de rues permettant l'éclairage public de ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'installation de ces luminaires de rues est maintenant, elle aussi, complétée à cent pourcent (100 %);

CONSIDÉRANT qu'il était essentiel que ce secteur de la Municipalité soit éclairé afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de celui-ci;

CONSIDÉRANT la facture numéro 795786 reçue d'Hydro-Québec le 22 septembre dernier pour les travaux effectués;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de procéder au paiement de la facture numéro 795786 due à Hydro-Québec, et ce, pour un montant total de 6 070,68 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant mentionné ci-dessus soit payé à même les surplus (excédents) accumulés non-affectés de la Municipalité de Cacouna;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, de la façon ci-dessus prévue.

2021-10-199.6.8

**6.8. Ultima/Gestion documentaire – Paiement de la facture due à Mme Lucie April pour les travaux réalisés au mois de septembre 2021**

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2018-08-252-6.3 et 2019-05-528-6.2 adoptées respectivement par le Conseil municipal lors des séances ordinaires du 6 août 2018 et du 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT que par l'adoption de ces résolutions, la Municipalité a procédé à l'achat et l'implantation du logiciel de gestion documentaire « Ultima » de l'entreprise Coginov Inc.;

CONSIDÉRANT qu'afin d'être en mesure d'utiliser le logiciel à son plein potentiel, il est impératif que la secrétaire administrative de direction de la Municipalité soit adéquatement formée par une professionnelle d'expérience en la matière;

CONSIDÉRANT que ladite formation est actuellement dispensée par Madame Lucie April sur une période de 6 à 8 semaines à raison de 2 à 3 jours par semaine;

CONSIDÉRANT que Mme April a débuté son mandat au cours de la semaine du 22 août 2021;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de procéder au paiement de la facture numéro 21-19 due à Madame Lucie April pour les travaux de gestion documentaire réalisés dans la période comprise entre le 9 et le 28 septembre 2021 (inclusivement), et ce, pour un montant total de 3 419,36 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**6.9. MAMH – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière**

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt d'une communication datée du 23 septembre 2021, reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, approuvant la proportion médiane (95 %) et le facteur comparatif (1,05) du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Cacouna, pour l'exercice financier 2022.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1. Service incendie – Rapport du mois de de septembre 2021**

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt du rapport du service incendie du mois de septembre 2021.

2021-10-200.7.2

**7.2. Électronique Mercier Ltée – Résolution demandant de mettre fin au contrat de radiocommunication à compter du 31 décembre 2021**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-12-261.6.6 adoptée par les membres du Conseil municipal lors de la séance régulière s'étant tenue le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette résolution est venue autoriser Mme Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, une entente intermunicipale de fourniture de services pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des services mentionnés ci-haut seront fournis par la MRC de Rivière-du-Loup, laquelle a été mandaté à cet effet dans l'entente en question;

CONSIDÉRANT que l'entente a été valablement signée et qu'elle est maintenant en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026 et qu'elle se renouvellera automatiquement pour des périodes successives de 5 ans par la suite;

CONSIDÉRANT que suite à l'adhésion à cette entente, la Municipalité de Cacouna n'aura plus besoin des services en radiocommunication actuellement offerts par l'entreprise Électronique Mercier Ltée, et ce, **dès le 31 décembre 2021**;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna avise, par l'adoption de la présente résolution, l'entreprise Électronique Mercier Ltée qu'il souhaite mettre fin au contrat qu'il détient auprès de celle-ci et qui concerne l'ensemble des services de radiocommunication fournis à la Municipalité de Cacouna, et ce, **à compter du 31 décembre 2021**;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna avise l'entreprise Électronique Mercier Ltée qu'elle désire toutefois conserver le contrat qu'il détient auprès de celle-ci et qui concerne l'ensemble des téléavertisseurs et services reliés à ceux-ci;

QUE M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, tous les documents nécessaires et à effectuer toute communication avec l'entreprise afin de donner plein effet à la présente résolution.

### **7.3. CAUREQ – Redistribution des excédents pour l'année financière 2020-2021**

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt d'une communication datée du 29 septembre 2021 reçue de la CAUREQ confirmant la redistribution des excédents pour l'année financière 2020-2021, soit un montant de 3 732,01 \$ pour la Municipalité de Cacouna.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

2021-10-201.9.1

### **9.1. Groupe Voyer Inc. – Paiement de la facture numéro 72974 suite à la réparation de la pompe pour regard du déversoir numéro 1 aux bassins d'épuration des eaux**

CONSIDÉRANT que la pompe du regard de déversoir numéro 1 assurant le fonctionnement des bassins d'épuration des eaux usées a cessé de fonctionner

correctement et que des réparations majeures ont dû être effectuées afin de la remettre en bon état;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que les équipements situés aux bassins d'épuration des eaux usées de la Municipalité soient en bon état de fonctionnement afin que le réseau d'égout municipal soit en mesure de répondre adéquatement aux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT que la réparation de la pompe a été effectuée par l'entreprise Groupe Voyer Inc. et qu'elle est maintenant complétée à cent pourcent (100 %);

Il est proposé par Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de procéder au paiement de la facture numéro 72974 due à l'entreprise Groupe Voyer Inc., et ce, pour un montant total de 6 897,93 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

## **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de septembre 2021**

Le rapport des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation émis au cours du mois de septembre 2021 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de septembre 2021**

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois de septembre 2021 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

**2021-10-202.11.2**

### **11.2. Approbation des contrats pour la dispense de divers cours offerts aux citoyens à l'automne 2021**

CONSIDÉRANT qu'afin d'offrir divers cours aux citoyens de la Municipalité de Cacouna, il est essentiel que des contrats de travail interviennent entre les enseignants dispensant ces cours et la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que les cours dispensés à l'automne 2021 sont les suivants :

- Entraînement circuit 1.0 donné par Mme Valérie Gosselin;
- Entraînement circuit 2.0 donné par Mme Valérie Gosselin;
- Entraînement circuit 3.0 donné par Mme Valérie Gosselin;
- Entraînement circuit 4.0 donné par Mme Valérie Gosselin;
- Équilibre et maintien donné par M. Éric Gagnon;
- Zumba Enfants donné par Mme Patricia Garcia;
- Zumba donné par Mme Patricia Garcia;

- Karaté Kempo donné par M. Denis Boucher;
- Yoga (pour tous) donné par Mme Josée Michaud-Gauthier;
- Yoga Hatha Flow donné par Mme Josée Michaud-Gauthier;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Monsieur Cédric Soucy, technicien en loisirs, ou Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer l'ensemble des contrats de travail mentionnés à la présente résolution;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse (ou tout autre maire/mairesse qui sera en fonction au moment d'effectuer le paiement), et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements prévus dans les contrats de travail de chacun des enseignants à titre de rémunération pour la dispense de ces cours, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2021-10-203.11.3**

**11.3. Achat de divers articles de loisirs**

CONSIDÉRANT les demandes reçues de divers citoyens tout au long de l'année afin de solliciter la Municipalité pour l'achat de divers articles de loisirs;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie due à la Covid-19, plusieurs activités prévues ont dûes être annulées afin de respecter les mesures sanitaires mises en place pour contrer la propagation du virus;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'annulation de ces activités, des sommes incluent aux prévisions budgétaires adoptées par les membres du Conseil municipal pour les loisirs demeurent disponibles;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal souhaitent procéder à l'achat de divers articles de loisirs afin de bonifier et diversifier l'offre en ce sens à la population de la Municipalité;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède à l'achat d'un jeu de pétanque-atout, auprès de l'entreprise Distribution Action Sports 50 Plus, qui sera installé dans la Salle Paroissiale, et ce, pour un montant total de 1 246,27 \$, incluant les taxes applicables ainsi que les frais de transport;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède à l'achat d'un jeu de « shuffleboard » extérieur, auprès de l'entreprise CDS Boutique (9107-5572 Québec Inc.), qui sera installé sur un terrain extérieur approprié, et ce, pour un montant total de 2 280,00 \$, plus les taxes applicables ainsi que les frais de transport, le cas échéant;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse (ou tout autre maire/mairesse qui sera en fonction au moment d'effectuer le paiement), et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements mentionnés ci-dessus dès que les articles auront été reçus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2021-10-204.11.4

**11.4. Révision du contrat de travail du technicien en loisirs et culture**

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna et le technicien en loisirs et culture;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions de travail de M. Cédric Soucy seront établies dans un nouveau contrat de travail à intervenir entre ce dernier et la Municipalité;

CONSIDÉRANT que suite à l'entente intervenue entre les parties, le nouveau contrat à être signé abrogera et remplacera, dans sa totalité, le contrat signé par les parties le 19 novembre 2019 et deviendra le seul en vigueur entre les parties;

CONSIDÉRANT que ce contrat de travail prendra effet à compter du 4 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des membres du Conseil municipal ont reçu copie dudit projet de contrat de travail et qu'ils s'en déclarent entièrement satisfaits;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat de travail à intervenir entre M. Cédric Soucy, technicien en loisirs et culture, et la Municipalité de Cacouna prendra effet à compter du 4 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2024.

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, le contrat de travail entre M. Cédric Soucy, technicien en loisirs et culture, et la Municipalité de Cacouna.

**12. FINANCES**

Aucun point à l'ordre du jour.

**13. AFFAIRES JURIDIQUES**

Aucun point à l'ordre du jour.

**14. INFORMATIONS**

**14.1. Prochaine réunion du Conseil – Séance ordinaire – lundi 15 novembre 2021 à 19h30**

**15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA**

Aucun point à l'ordre du jour.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions se déroule comme à l'habitude, quelques citoyens posent des questions et émettent des commentaires. Madame la Mairesse, Ghislaine Daris, prend le temps de répondre aux questions et commentaires émis.

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2021-10-205.17.1**

**17.1. Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h38 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Je, Ghislaine Daris, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 paragraphe 2 du *Code municipal*.

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Daris  
Mairesse

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Daris  
Mairesse

(Signé)

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Félix Bérubé, notaire  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*